



PROBLEME ETAT DE SORTIE APPARTEMENT

Par **christelle06800**, le **26/02/2017** à **13:57**

Bonjour,

Je vous expose mon problème. Hier j'ai fait mon état des lieux de sortie de mon ancien appartement avec ex conjoint et l'agence. Nous ne sommes restés que 10 mois dans l'appartement. L'agence nous a réclamé un chèque de 3500 euros pour frais de peinture car elle a décrété que l'appartement était sal; je lui ai dit que nous pourrions le repeindre mais elle a stipulé que les nouveaux locataires devaient rentrer très rapidement et que nous aurions du le faire pendant le mois de préavis. Le bailleur a-t-il le droit de réclamer un chèque de frais de peinture au lieu de nous le déduire du dépôt de garantie ?. De plus je précise que l'agence ne nous a pas fourni de facture concernant ces travaux. Quel est mon recours opposition au chèque ? Merci pour votre réponse.

Par **christelle06800**, le **26/02/2017** à **20:06**

Bonsoir merci pour votre réponse donc si je comprends bien je n'ai pas de recours. N'y a-t'il pas de texte juridique qui stipule que l'agence n'avait pas le droit de me demander cet argent?